Zeitschrift: Hebamme.ch = Sage-femme.ch = Levatrice.ch = Spendrera.ch
Herausgeber: Schweizerischer Hebammenverband
Band: 113 (2015)
Heft: 7-8

Rubrik: Actualité

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 08.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Vous aimez lire?

Une ou plusieurs recensions de livres récemment sortis de presse sont publiées dans la plupart des numéros de «Sage-femme.ch». La rédactrice reçoit ces livres des éditeurs qui attendent en retour la publication d'un commentaire dans les plus brefs délais. Peu importe que votre texte soit positif ou négatif, mais il doit être sincère et bien argumenté. Il s'agit de donner une idée de ce qu'il contient, de ses qualités et de ses limites, mais surtout du public susceptible d'être intéressé par cette approche.
Comment ça marche? En tant que lectrice de «Sage-femme.ch», vous pouvez consulter à tout moment une liste de livres disponibles, liste qui est constamment mise à jour. Vous en choisissez un et vous vous engagez à en faire un petit compte rendu dans un délai de trois mois. Votre texte sera relu, corrigé, éventuellement amélioré, par la rédactrice. Vous gardez ce livre et, en fin d'année, vous recevez encore CHF 25.– par recension publiée. Ensuite, vous pouvez choisir un autre livre ou demander une petite pause.

Renseignements: j.bodartsenn@sage-femme.ch

Troubles du sommeil en Suisse

Le sommeil est une fonction biologique essentielle et il est nécessaire au bien-être des individus. Un quart de la population souffre de troubles du sommeil et 8 personnes sur 100 consomment des médicaments pour dormir. Les troubles du sommeil sont associés à des problèmes de santé physique, comme l'hypertension, ou psychique, comme la dépression. Le stress au travail, l'alcool ou le bruit sont des facteurs de risque des troubles du sommeil.
C'est ce que conclut une des analyses des résultats de l'Enquête suisse sur la santé 2012 menée par l'Office fédéral de la statistique. Le numéro de mai 2015 des «Actualités OFS» (gratuit, 4 p.) est consacré plus particulièrement aux «Troubles du sommeil dans la population».

Voir: **www.bfs.admin.ch › Actualités › Publications**

Etat des lieux pour «Chaque nouveau-né»

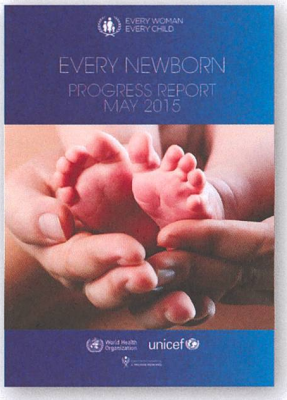

Une année après l'approbation du plan l'action «Chaque nouveau-né» (en anglais, «Every Newborn Action Plan» – ENAP) par la 67e Assemblée mondiale de la santé, 15 des 18 pays à bas revenus et identifiés comme ayant les plus hauts taux de mortalité des nouveau-nés ont pris des mesures pour améliorer les soins maternels et infantiles périnataux et sauver ainsi des vies humaines.
Le rapport des progrès réalisés (en anglais, «Every Newborn Progress Report») publié en mai 2015 présente, sous la forme d'un résumé concis, les actions déjà entreprises pour assurer la survie des nouveau-nés et prévenir les morts fœtales. Il établit en outre les objectifs à atteindre pour 2035.
Cette nouvelle publication de l'Organisation mondiale de la santé OMS n'est toutefois disponible qu'en anglais sous le titre «Every Newborn Action Plan: Progress Report» (2015, 28 pages).

Voir: **www.who.int › Programmes › Promoting health through the life-course**

Accoucher à domicile aux Pays-Bas

Une nouvelle étude de grande envergure réalisée aux Pays-Bas confirme qu'il n'y a pas de risque accru d'issues périnatales délétères pour les accouchements planifiés à domicile de femmes à bas risque, à condition que ces accouchements à domicile soient bien intégrés dans le système de soins de santé.
Sur un total de 814 979 femmes, 466 112 accouchements ont été planifiés à domicile, 276 958 à l'hôpital et 71 909 indéterminés.
Pour les nullipares, le taux de mortalité combiné intrapartal et postnatal (jusqu'à 28 jours) était de 1,02‰ pour les accouchements planifiés à domicile versus 1,09‰ pour les accouchements planifiés à l'hôpital, avec un odds ratio ajusté (OR) de 0,99 (95% intervalle de confiance IC 0,79–1.24). Pour les multipares, il était de 0,59‰ versus 0,58‰, avec un OR de 1,16 (95% IC 0,87–1,55). Les taux d'admission en service néonatal n'étaient pas significativement différents chez les nullipares, soit 3,41‰ versus 3,61‰, avec OR de 1,05 (95% IC 0,92-1,18). De même pour les scores Apgar inférieurs à 7.
Chez les multipares, les admissions en néonatal et les scores Apgar inférieurs à 7 étaient significativement plus bas lors d'accouchements planifiés à domicile – plus précisément pour les admissions jusqu'à 28 jours – soit 1,36‰ versus 1,95‰, avec un OR de 0,79 (95% CI 0,66-0,93).

Source: Ank de Jonge et al. Perinatal mortality and morbidity up to 28 days after birth among 743 070 low-risk planned home and hospital births: a cohort study based on three merged national perinatal databases. BJOG, avril 2015, 720–728

Nouveaux symboles de danger

Ils peuvent prendre une multitude de formes et de coloris, mais tous les produits chimiques dangereux sont reconnaissables à la présence d'un ou de plusieurs symboles de danger sur leur étiquette. Dans un monde globalisé, il est judicieux que ces mentions de danger soient uniformisées au niveau international. Le «Système général harmonisé» (SGH) est déjà entré en vigueur.
En Suisse, nous étions habitués jusqu'à présent à des symboles sur fond orange. Désormais, ce sont des symboles noirs sur fond blanc et bordés de rouge, identiques dans tous les pays, qui nous avertirons des dangers. Par leur aspect, ils rappellent les panneaux de danger utilisés dans la signalisation routière.

Jusqu'à fin 2015, une campagne d'information nationale intitulée «Bien regardé, bien protégé» a pour objectif de faire connaître les nouveaux symboles de danger et leur signification ainsi que de rappeler les règles élémentaires à suivre pour utiliser correctement les produits chimiques. Par exemple, lire les indications sur l'étiquette permet de se protéger et de préserver autrui des dangers en la matière.
A partir du 1er juin 2015, les produits chimiques fabriqués en Suisse doivent obligatoirement être étiquetés avec les nouveaux symboles de danger. Les produits existants, munis de l'ancien étiquetage, pourront encore être vendus pendant deux ans.

Voir: **www.infochim.ch** et l'application mobile gratuite «infochim»

Nouvelle Loi sur les épidémies

Le Conseil fédéral a fixé au 1er janvier 2016 l'entrée en vigueur de la Loi fédérale révisée sur la lutte contre les maladies transmissibles de l'homme (loi sur les épidémies) qui permettra de mieux protéger la population contre les risques sanitaires. Il a également approuvé deux ordonnances:

- L'Ordonnance sur les épidémies qui définit les dispositions régissant la lutte contre les maladies transmissibles de l'homme.
- L'Ordonnance sur les laboratoires de microbiologie qui fixe les conditions et la procédure permettant d'obtenir une autorisation d'exploitation de tels établissements.

L'audition relative à ces deux ordonnances s'est déroulée de juillet à octobre 2014 et un rapport en synthétise les différentes prises de position.
La révision de la Loi sur les épidémies a été acceptée par 60% des votants au mois de septembre 2013. A l'avenir, les responsabilités de la Confédération et des cantons seront définies plus précisément. Le rôle directeur de la Confédération est renforcé et sa fonction de coordination et de surveillance consolidée tandis que les cantons restent responsables de l'exécution. Des dispositions permettront de se préparer au mieux pour gérer les situations de crise et lutter le plus efficacement possible contre les épidémies.
La nouvelle loi crée également les conditions pour prendre des mesures efficaces et harmonisées au plan national afin de prévenir, surveiller et combattre les résistances aux antibiotiques ainsi que les infections dans les hôpitaux et les établissements médico-sociaux. Elle ne prévoit pas une vaccination par la contrainte.

Source: Communiqué de presse de l'Office fédéral de la santé publique du 29 avril 2015

Semaine mondiale de l'allaitement maternel

Les mères qui exercent une activité professionnelle et qui souhaitent allaiter leur enfant doivent être mieux soutenues dans leur environnement de travail. Tel est l'objectif de la semaine mondiale de l'allaitement maternel 2015 qui se déroulera du 12 au 19 septembre. Avec le slogan «Allaitement et travail – retroussons les manches!», les organisateurs comptent inciter les entreprises à créer des conditions-cadre favorables à l'allaitement, car la conciliation entre allaitement et travail profite non seulement aux employées mais également aux employeurs.
Un poster de la campagne est joint à ce numéro. Pour annoncer des manifestations, commander du matériel et recevoir d'autres informations, rendez-vous sur le site www.allaiter.ch.

Le Nigeria interdit les mutilations génitales féminines

Avant de céder sa place à son successeur Muhammadu Buhari élu en mars dernier, le président sortant Goodluck Jonathan a mis en place une loi abolissant définitivement l'excision et les autres pratiques regroupées sous le nom de «mutilations génitales féminines» (MGF).
Adoptée par le Sénat nigérian, cette loi prévoit également de punir les hommes qui abandonneraient leur femme et leurs enfants sans leur fournir de soutien financier.

Source: **www.aufeminin.com**

«Violences»

Jusqu'au 19 juin 2016, l'exposition «Violences» questionne les diverses formes et sphères de la violence. Elle interroge aussi des idées reçues et des paradoxes: Existe-t-il une «violence juste»? Notre société est-elle réellement de plus en plus violente, comme le laisserait supposer la (sur)médiatisation de certains faits divers?
Des dispositifs interactifs, des témoignages audio, des avis d'experts, comme de courtes fictions filmées ainsi que des photographies interpellent le visiteur et l'amènent à se positionner. Il réalisera que la perception de la violence varie d'un individu à l'autre, et en fonction des contextes historiques, géographiques ou culturels.

Voir: **www.museedelamain.ch**

Un dossier sur l'horizon 2050

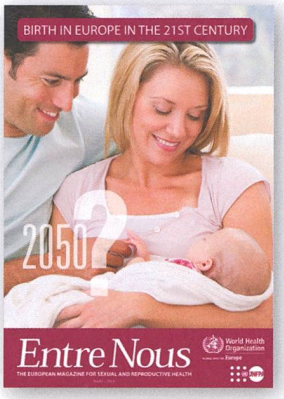

Le bureau européen de l'Organisation mondiale de la santé OMS consacre le numéro 81 de son magazine de langue anglaise «Entre Nous» à un dossier sur les naissances en Europe au 21e siècle (32 pages).
Au départ, la revue s'est posé la question de savoir ce qui a été réalisé ses quinze dernières années et ce qui pourrait être fait d'ici 2050. Le recours aux césariennes, la surmédicalisation, l'image du corps – mais aussi et surtout l'évolution de la formation et de la profession de sage-femme en Italie, en Russie et au Royaume-Uni – sont quelques-uns des principaux thèmes abordés (mais pas les seuls).

Voir: **www.euro.who.int › Health topics › Life stages › Sexual and reproductive health › Publications**